



Certificat

Certificate

Certificat de conformité de contrôle de la production en usine des granulats

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC).

Délivré par :

Organisme de Certification AFNOR Certification

Numéro d'identification 0333

Adresse 11 rue Francis de Pressensé
FR - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Délivré à :

Fabricant SAS AUDE AGREGATS

Adresse La Caunette
FR-11600 LASTOURS

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des granulats répond aux dispositions de l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous.

Désignation des granulats Granulats pour béton,
Granulats pour mortiers,

Lieu de production	Normes de référence	
LA CAUNETTE	EN 12620:2002+A1:2008	EN 13139:2002

Numéro du certificat : 0333 - CPR - 041180

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 14/11/2014

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine des granulats ne sont pas modifiés de manière significative.

Directeur Général
Franck LEBEUGLE



Page 1/1
Date d'émission du certificat
14/11/2014
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
ADRESSEMENT
PAR FORSUS
POSTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

005 - 2013/05 -